

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.
Saumur. par la poste.
Un an. . . 48f. » 24f. «
Six mois. . 40 » 15 «
Trois mois. 3 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La correspondance ordinaire de Berlin, du 17 avril, fournit les détails suivants sur la situation de la Serbie :

« Le Consul de Prusse à Galatz a reçu l'ordre de se rendre à Belgrade, les affaires de la Serbie étant, pour le moment, si importantes, qu'une représentation des intérêts prussiens y est désirable. Le consul (M. Mézoni) a envoyé, dernièrement, des rapports annonçant que c'est une erreur de croire que les Autrichiens entreraient prochainement en Serbie, les Serbes étant tellement jaloux de voir respecter leur neutralité, que l'entrée des Autrichiens dans la Principauté ne pourrait avoir lieu sans rencontrer de vives résistances.

« Le Gouvernement prussien a déjà reçu, de plusieurs grands banquiers, l'offre de négocier l'emprunt de 30 millions de thalers, voté par les Chambres; mais cette offre a été rejetée parce que, le cas échéant, le Gouvernement se propose de réaliser l'emprunt par voie de souscription.

« Les cabinets de Vienne et de Berlin ont définitivement décidé qu'ils adresseraient, après la conclusion du traité en négociation dans ce moment, aux grandes puissances européennes, un mémoire contenant l'exposé des mesures concertées en commun, pour garantir les intérêts de l'Allemagne. — Havas.

Le Gouvernement a reçu les rapports du général Canrobert sur l'arrivée des troupes françaises à Gallipoli et sur leur installation aux environs de cette ville. Ces premiers renseignements sont très-satisfaisants.

Une commission turque, présidée par Ibrahim-Pacha, avait précédé à Gallipoli l'arrivée de nos premiers détachements, pour connaître nos besoins et y satisfaire autant que possible; le général a eu beaucoup à se louer de cette intervention. Le pacha d'Andrinople s'était rendu en même temps à Gallipoli pour appuyer de son autorité l'exécution des mesures à prendre; aussi toutes les ressources ont été utilisées, et nos soldats, à leur débarquement, ont reçu tout ce qui leur était nécessaire.

Une part proportionnelle des ressources de la ville a été réservée à l'armée anglaise. Ce partage a été fait entre elle et nous avec l'entente la plus cordiale.

Le général Canrobert a reconnu toute la presqu'île; il a déterminé les emplacements où les divers corps camperont et se formeront par brigades au fur et à mesure de leur débarquement. Les troupes y seront dans de bonnes conditions, à la moindre distance possible de Gallipoli et dans des localités offrant en abondance l'eau et le bois. Le pays est très-sain, et on a pourvu aux besoins des malades par l'installation d'un hôpital temporaire à Gallipoli. Des locaux ont été également préparés dans la ville pour servir de magasins et recevoir les approvisionnements de tous genres acheminés de France pour les besoins de l'armée.

Notre installation est donc commencée dans les meilleures conditions, et sous peu les trois premières divisions seront réunies au camp de Gallipoli avec tout le matériel de l'artillerie, du génie, des subsistances, des hôpitaux et du campement destiné au corps expéditionnaire. Tout cet immense approvisionnement a été embarqué des ports de France et d'Algérie, et sans doute, à l'heure où nous écrivons, la majeure partie est rendue à destination.

(Moniteur.)

L'Invalide russe publie les explications suivantes relatives à l'évacuation par les Russes des petits forts des côtes orientales de la Mer-Noire :

« Après l'occupation des côtes orientales de la Mer-Noire, dans la dernière guerre contre la Turquie, le Gouvernement avait porté une attention particulière sur la suppression de l'infâme trafic des femmes et des enfants, qui formait le principal article du commerce des montagnards du Caucase avec les Turcs.

« Dans ce but, il avait été élevé le long de cette côte, entre Ghélentchik et Gagri, une série de postes temporaires et établi des croisières au moyen de barques d'une construction spéciale, montées par des Cosaques de la mer d'Azoff; grâce à cette mesure, intrépidement exécutée par les Cosaques, le but d'humanité que le Gouvernement s'était proposé avait été atteint jusqu'à ce jour.

« Maintenant, les circonstances dans lesquelles ces postes avaient été construits ayant changé, il devenait nécessaire de prendre en considération que, par suite de leur situation topographique, ils n'ont aucune communication par terre, et que conséquemment leurs garnisons, laissées complètement isolées du gros de nos forces, ne pouvaient

être d'aucune utilité dans le système général de nos opérations à venir.

« Par ces considérations, l'aide-de-camp général prince Menschikoff fut chargé de supprimer ces postes, après en avoir retiré les garnisons.

« Le prince Menschikoff a accompli cette mission avec le succès qui accompagne toutes les opérations de la flotte de la Mer-Noire.

« Le 15 mars on expédia de Ghélentchik les bateaux à vapeur le *Molodets*, sous pavillon du vice-amiral Sérébriakoff; la *Crimée*, sous le pavillon du contre-amiral Panfiloff, l'*Odessa*, la *Chersonèse*, le *Boiets*, le *Mogoutchy* et l'*Argonaute*, remorquant les embarcations à rames et les bâtiments de transport le *Mamaï*, le *Bzyb*, le *Gostogai*, le *Kodos* et le *Tsémès*.

« En longeant la côte du Caucase, et à mesure que l'on arrivait par le travers d'un poste, on y laissait les navires pour l'embarquement des garnisons; mais en approchant du poste de Navaghinsk on signala deux bateaux à vapeur, l'un français et l'autre anglais. L'embarquement fut suspendu, et l'on prit des mesures pour être prêt au combat; toutefois, les navires ennemis restèrent au large, passèrent devant les nôtres, et l'embarquement fut repris.

« Cependant, à la hauteur du poste Véliaminoff, ces deux bateaux à vapeur arrêterent le navire de charge le *Bzyb*; deux officiers l'accostèrent et adressèrent à son commandant (le lieutenant de vaisseau Tchébyscheff, du 44^e équipage de flotte), les questions suivantes :

« D. Quels navires à vapeur avons-nous vus près du poste de Navaghinsk ? — R. Des bateaux à vapeur russes de guerre.

« Que font-ils sur ce point ? — R. Il s'y trouve un amiral, et il ne m'a point fait part de ses intentions.

« D. Qui incendie les postes, vous, ou les Circasiens ? — R. Nous.

« D. Pourquoi les livrez-vous aux flammes ? — R. Parce que tel est l'ordre donné.

« D. Où est votre flotte ? — R. Je l'ignore, mais je la crois en mer et fort près.

« Après avoir reçu ces réponses, les deux bateaux à vapeur s'éloignèrent, s'étant fait connaître pour le *Mogador* et le *Samsoun*.

« Le 17, toute l'expédition vint mouiller à Novorossiisk, où elle débarqua les garnisons des postes

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

XVII.

Le matin du troisième jour, prescrit par Frantzia elle-même pour terme à ses réflexions, la jeune fille se trouvait sur le petit plateau couvert de bruyères et d'arbres rabougris qui forme la cime du Brocken.

Les pâles teintes de l'aurore commençaient à peine à se montrer du côté de l'orient. D'épais brouillards, adhérents aux flancs de la montagne, semblaient combler la profondeur des abîmes et mettre la contrée entière au niveau du plateau; mais comme ils n'avaient pas envahi les régions supérieures, le ciel était pur et dégagé de vapeurs. Seulement, par intervalles, un nuage poussé par une brise folle, rasait la cime des hautes herbes et cachait pour un moment les étoiles qui s'éteignaient une à une dans l'azur du firmament.

Frantzia, revêtue de sa mante brune, dont le capuchon rejeté en arrière laissait sa tête nue exposée à une brise glaciale, était assise vers l'extrémité septentrionale du plateau, sur un énorme bloc de granit portant encore les traces d'un travail grossier. D'autres blocs du même genre et de forme bizarre se dressaient autour d'elle. A quelque distance sortait d'une espèce de grotte

voûtée, de construction barbare, un ruisseau limpide qui coulait avec un bruit rauque sur son lit rocailleux. Cet endroit était célèbre et redouté dans tout le pays. Ces masses informes de granit étaient l'autel et la chaire-des-sorciers. Suivant la tradition, elles avaient servi au culte de Krodo, et elles avaient été arrosées du sang de victimes humaines.

Enfin cet aride désert, où l'on n'entendait que le chant lointain de l'auerhan ou grand coq de bruyère, servait surtout de théâtre aux ébats du terrible Wildmann du Harz; c'était là qu'il se montrait le plus fréquemment à ceux qui avaient le courage de venir l'y chercher.

Frantzia, malgré son éducation soignée, ne pouvait être complètement étrangère aux superstitions de son temps et de son pays. Son imagination ardente était encore surexcitée par une disposition d'esprit particulière.

La nuit précédente, pendant qu'elle était en proie à l'insomnie, une idée bizarre, naïve, telle que pouvait seule en concevoir une jeune et crédule Allemande, avait germé dans son cerveau. Elle s'était dit que l'amant mort à qui elle avait engagé sa foi, pouvait seul lui rendre sa parole; qu'il fallait essayer si Dieu ne permettrait pas en sa faveur une manifestation surnaturelle. Toute brûlante de fièvre, elle avait quitté sa couche, elle était montée sur le Brocken, et là, devant l'ancien autel saxon, elle avait, non sans terreur, appelé plusieurs fois Daniel d'une voix vibrante. L'écho sauvage des ro-

chers avait seul répondu à son appel. Frantzia, morne et abattue, le visage appuyé sur sa main, regardait tristement les progrès du jour naissant.

— Jour maudit, murmurait-elle, quels nouveaux malheurs m'apportes-tu? Mais partons, ajouta-t-elle en se levant; Daniel n'a pas voulu me répondre, il n'est pas venu... Que mon sort s'accomplisse!

Une vision merveilleuse frappa ses regards et la retint immobile.

Peu à peu les vapeurs du côté de l'orient s'étaient illuminées de teintes brillantes de pourpre et d'or. Tout-à-coup le soleil lança un trait de feu à travers une déchirure de ce voile magnifique. Aussitôt les nuées, suspendues aux flancs de la montagne, commencèrent à s'agiter dans tous les sens, comme saisies de respect en présence du roi de la création. L'une d'elles, se séparant des autres, se dirigea vers Frantzia; et, dans cette masse floconneuse et mobile, la jeune fille aperçut une figure humaine, dont la forme devenait plus distincte à mesure qu'elle approchait. Cette figure, encadrée d'une espèce d'arc-en-ciel, glissait en silence à la surface du sol, pareille à une ombre ossianique évoquée par les chants d'une barde du Nord. Frantzia Stengel absorbée par une idée unique, tomba à genoux, et s'écria d'une voix éclatante :

— Daniel! Daniel! c'est donc vous enfin! Oh! pourquoi m'avoir tant fait attendre quand mon cœur était déchiré? Vous savez à quel prix je peux sauver mon père;

de Navaghinsk, de Golovine, de Lazareff, de Véliaminoff, de Tengbink et de Novotroitsk.

» Les tempêtes avaient empêché l'escadre du contre-amiral Voukotch d'embarquer la garnison du poste du Saint-Esprit. Le transport de cette garnison a eu lieu du 9 au 10, par le bateau à vapeur le *Gromonossels*, avec lequel avait été envoyé le colonel Skolkoff, aide-de-camp de l'Empereur.

» Dans tous ces postes, outre les garnisons, formant un effectif de 5,000 hommes, on a embarqué toutes les familles des militaires, les industriels et une grande partie des approvisionnements de la Couronne; le reste, ainsi que les édifices, a été livré aux flammes, et l'on a fait sauter les fortifications.

» Nos ressources militaires ont ainsi été accrues d'un effectif important de troupes choisies et aguerries par un long service au centre d'une contrée insoumise. »

Le banquet annuel de Pâques a été donné, à Mansion-House, à Londres, par le lord maire. Lord John Russell, lord Palmerston et sir H. Seymour ont prononcé des discours remarquables, dans lesquels la France et l'Empereur des Français ont été mentionnés avec les plus grands éloges.

Sir Hamilton Seymour, ancien ambassadeur près la cour de Russie, après avoir reproché à la diplomatie d'avoir fourni au Czar des rapports mensongers sur le véritable état de l'Europe, s'est exprimé ainsi à l'égard de la France :

« Mais si, d'un côté, nous avons perdu un ancien allié, les circonstances ont eu pour effet de faire disparaître, dans un autre pays, des haines et des rivalités séculaires, et de faire naître des sentiments amicaux qui, je l'espère, dureront longtemps. Je n'ai pas besoin de nommer la nation française. Il y a, dans toutes les langues des mots qui ont une valeur particulière. Ainsi, en Angleterre, lorsqu'on dit qu'un homme se conduit comme un gentleman, on fait le plus grand éloge et on veut dire que cet homme, non-seulement remplira ses engagements, mais qu'il ira au-delà. Les mots loyal et loyauté expriment à peu près la même idée. En parlant du gouvernement français, je dois dire, autant que je puis le comprendre, que ces expressions sont particulièrement applicables aux actes du Gouvernement français. Autant que je puis en juger, il n'y a rien de plus loyal, de plus marqué au coin de la loyauté, que les procédés du Gouvernement français. »

» Je n'ai pas le désir de parler d'affaires personnelles; mais il m'est arrivé quelque chose qui, au point de vue de l'appréciation de la conduite du Gouvernement français, n'a pas été appréciée comme elle devait l'être. Parmi les moyens dont on s'est servi, pour diviser les gouvernements d'Angleterre et de France, le cabinet russe a traité d'une manière très-différente le ministre d'Angleterre et le ministre de France. Ainsi, on m'a signifié, par une agréable matinée d'hiver, que l'on aimerait mieux me voir les talons que la figure, que mes passeports étaient prêts, et qu'il serait bon que je quittasse St-Petersbourg, le plus tôt possible. On n'a point eu de procédés semblables pour l'ambassadeur français.

» Mais, il se trouve que cette petite différence de

procédés avait été prévue à Paris, et dès que l'ambassadeur français fut informé de la signification qui m'était faite, il demanda ses passeports, aux termes de ses instructions, et nous partîmes. Il est donc possible, et je crois probable, que de longs siècles de paix succéderont aux longs siècles de guerre entre la France et l'Angleterre. Permettez-moi, avant de m'asseoir, d'indiquer la différence de caractère du premier et du second empire. Je crois que le premier, fondé sur la guerre, tenait peu de compte des droits des nations; le second est fondé sur un vif désir de paix, tant que la paix peut être honorable, et sur le plus grand respect pour les droits des autres nations. On entendait dernièrement, dans les rues de Paris, les cris de: *Vive la reine Victoria! Vivent les Anglais!* — Je crois exprimer les sentiments de tous mes compatriotes, en disant que les Anglais répondraient à ces cris: *Vive la France! Vive l'Empereur! Vive le défenseur des droits de l'Europe!* (Applaudissements.) — Havas.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

On écrit de Kiøge, 8 avril, au *Times* du 18 :

« On commencera probablement les premières opérations dans le golfe de Bothnie, en s'emparant de l'île d'Aland, position qui est très-importante pour les opérations ultérieures. Tout le monde, à bord de la flotte, attend impatiemment le signal: Préparez-vous à l'action. Chacun est tout prêt à faire son devoir, et a pleine confiance qu'à nous sera la victoire. Outre les vaisseaux de guerre français, dont 4 sont attendus à toute heure, la flotte qui est sous les ordres de sir Charles Napier sera portée à 40 bâtiments, et formera trois escadres. L'escadre d'avant-garde comprendra la 1^{re} et la 2^e division; l'escadre d'arrière-garde, la 5^e et la 6^e. Trois autres divisions se composeront de sloops à vapeur à roues, à aubes et à hélice, et consisteront en 21 vaisseaux. — Havas.

Le *Morning-Herald*, du 19, pense que les plus importantes nouvelles maritimes arriveront de la mer Noire. La mer d'Azoff sera bientôt débarrassée de tout ce qui pourrait s'y trouver de Russes. Quant à l'amiral Napier, il ne doit risquer aucune affaire avant d'avoir rencontré l'escadre russe. — Havas.

« Copenhague, 19 avril.

» Les croiseurs anglais de la Baltique ont capturé quatre nouveaux bâtiments de commerce russes.

» Tous les navires de guerre anglais, qui se trouvaient encore à Copenhague, ont quitté ce port. » — Havas.

INTÉRIEUR.

Dimanche, après la messe, S. Exc. le ministre de la guerre a présenté à Leurs Majestés, dans la salle des Maréchaux, la députation des Maures d'Alger, chargée par la population musulmane de cette ville, d'offrir à l'Empereur le riche drapeau brodé pour le régiment des tirailleurs indigènes, qui fait partie de l'expédition d'Orient.

Cette députation, accompagnée par M. le capitaine Galinier, aide-de-camp du gouverneur-général de l'Algérie, se composait de Sy-el-Hadj Mohammed-ben-Gharuout, muphti de la secte des

Hanafy d'Alger; Abd-er-Rahman-ben-el-Amin, premier iman de la grande mosquée, envoyé comme suppléant du muphti de la secte Maleki, que son grand âge a empêché de faire le voyage; Sy-Ahmed-bou-Kandoura, membre de la commission municipale d'Alger et assesseur musulman près la Cour impériale, enfin, Sy-Ahmed-ben-Abd-el-Latif, propriétaire.

Le drapeau est aux couleurs nationales. Sur l'une des faces, un aigle couronné, les ailes déployées, tient les carreaux de la foudre dans ses serres; plus bas est brodé un N, entouré de branches de chêne et de laurier; à droite, un lion debout figure les anciennes armes d'Alger; à gauche sont deux palmiers entrelacés, que la municipalité française a ajoutés aux armoiries de la ville. Sur l'autre face on lit, dans quatre cartouches, richement brodés en or, l'inscription suivante en arabe :

« Cet étendard brillera dans les champs de la gloire et volera au succès avec l'assistance divine.

» C'est l'œuvre des musulmans d'Alger, offerte aux soldats indigènes qui marchent au secours de l'empire ottoman. »

Leurs Majestés ont daigné faire aux membres de cette députation l'accueil le plus bienveillant et ont exprimé, à plusieurs reprises, leur satisfaction à la vue de ce beau spécimen de l'industrie algérienne.

L'Empereur, voulant honorer l'habileté des brodeurs indigènes, a ordonné à S. Exc. le maréchal Vaillant de faire déposer ce drapeau à l'exposition permanente des produits de l'Algérie, rue de Bourgogne, n^o 6.

La députation était aussi chargée de remettre à l'Empereur une adresse signée par tous les musulmans notables de la ville d'Alger, et dont voici la traduction :

« Gloire à Dieu !

» A Sa Seigneurie, digne des éloges les plus inépuisables; que sa puissance s'élève au-dessus de tout. O source véritable de la confiance et de toutes les espérances !

» A Sa Majesté, fils d'une famille royale, prince puissant, notre seigneur et maître Napoléon, empereur des Français, que Dieu éternise son gouvernement et perpétue son règne; que ses armées ne cessent de secourir ses amis et de châtier ses ennemis.

» Après avoir offert à Votre Sublime Majesté et à Votre Seigneurie très-glorieuse le salut et les compliments les plus parfaits ;

» Après avoir mis l'espoir dans nos cœurs, après avoir témoigné notre obéissance et nous être réfugiés à l'ombre protectrice de votre Gouvernement, essentiellement prospère et de votre empire, qu'aucun autre n'égale, parce qu'il a pour base le triomphe de la justice et le secours à l'humanité,

» Nous avons l'honneur de vous faire connaître que vos sujets les musulmans d'Alger, qui ressentent chaque jour les bienfaits d'un des rayons de votre protection, et qui nagent dans l'océan de vos bontés, ont pensé pouvoir faire un drapeau pour être donné aux troupes indigènes qui font partie de l'armée française et qui sont envoyées au secours du gouvernement ottoman.

» Par cette démonstration, nous désirons prouver nos sentiments et notre reconnaissance à votre Gouvernement élevé. Mais, du moment que, dans

conseillez-moi. Dois-je donner ma main à Pinck... Pinck, votre meurtrier? Ses remords ont-ils suffisamment expié son crime envers vous? Un mot, Daniel! un mot, au nom de celui qui vous a envoyé du haut des cieux pour faire cesser mes mortelles angoisses !

Tout se tut. L'apparition s'effaçait déjà lentement dans le brouillard, et son auréole lumineuse perdait ses vives couleurs. Frantzia quitta sa posture suppliante; un sourire amer effleura ses lèvres.

— Insensée que j'étais! murmura-t-elle; la tombe garde ses secrets, et la mort ne rend pas ses victimes... J'ai pris pour une manifestation de la volonté divine un de ces effets de mirage dont mon digne maître Carl Blum m'a si souvent expliqué le secret... je me suis effrayée de ma propre image réfléchie par la brume !

La vision avait disparu, et le nuage s'envolait à l'extrémité du plateau, comme un tourbillon de blanche fumée.

Frantzia voulut se remettre en marche pour retourner à la Maison-du-Comte, où l'on devait être inquiet de son absence. Mais l'émotion qu'elle venait d'éprouver avait épuisé ses forces. Elle s'arrêta un moment au haut du sentier tortueux qui, suivant la pente de la montagne, conduisait à l'Heinrichsohe.

Après quelques minutes de repos, elle prit l'étroit sentier qui, à travers les myrtilles et les bruyères, descendait en serpentant à la demeure du bailli. Elle marchait

ainsi depuis une demi-heure environ, quand des cris de détresse, auxquels répondait par intervalle une voix sévère, se firent entendre à une courte distance. Elle s'arrêta; le bruit semblait partir d'un enfoncement, situé à gauche du chemin et caché dans les broussailles. Craignant quelque accident du genre de celui dont Carl Blum avait été autrefois victime, elle gravit légèrement une roche voisine, et bientôt elle put s'assurer qu'heureusement il ne s'agissait pas d'un fait de nature aussi grave.

De l'autre côté de la roche, le terrain déprimé circulairement formait une de ces tourbières si fréquentes sur le Brocken. Celle-ci, encadrée d'arbustes toujours verts, disparaissait sous ce gazon fin et dru qui couvre la vase des marais. Les pâtres du pays la redoutaient particulièrement, car ils avaient souvent grand-peine à retirer de ce sol perfide les bestiaux alléchés par l'herbe délicate. Or, ce n'était ni un mouton ni un taureau qui s'était pris en ce moment au piège de la tourbière, mais un grand garçon dont les vêtements annonçaient par leur coupe un habitant d'une ville voisine. Déjà ses bottes à glands de soie avaient disparu tout-à-fait dans l'abîme boueux, et le pauvre diable faisait de vains efforts pour se dégager; mais son équipage ajoutait encore aux embarras, peut-être même au danger de sa position. Il portait sur l'épaule un sac de cuir contenant des objets fort lourds; sa main gauche soutenait un gros bouquet de plantes sau-

vages; le bras droit était chargé d'un instrument volumineux et de forme étrange. Ainsi empêtré, il ne pouvait que se débattre machinalement sans résultat avantageux. Heureusement ses jambes étaient d'une longueur remarquable, et l'on pouvait raisonnablement espérer qu'elles finiraient par atteindre le fond solide de la tourbière.

L'autre voyageur était un homme de cinquante-cinq ans environ, de haute taille, à l'air noble et majestueux. Son costume noir et sa perruque bien poudrée trahissaient un magistrat ou un savant. Il s'appuyait sur une belle canne à pomme d'ivoire, et ses souliers à boucles d'argent n'avaient pas reçu la plus imperceptible souillure.

Debout sur une langue de terre ferme, il se montrait médiocrement inquiet des doléances de son compagnon, qui semblait être un domestique ou tout au moins un inférieur, habitué à remplir près de lui des fonctions subalternes.

Frantzia se souvint alors d'avoir entendu dire, la veille au soir, que deux étrangers étaient arrivés au Brockenwerthaus, pour visiter la montagne, déjà célèbre à cette époque; elle ne douta pas qu'elle n'eût sous les yeux ces voyageurs inconnus.

(La suite au prochain numéro.)

sa haute sagesse, Votre Majesté a daigné donner elle-même un drapeau au nouveau régiment indigène, nous avons cru pouvoir vous faire hommage de celui que nous avons préparé; sa présentation et son déploiement devant vous seront la preuve de nos bonnes intentions et la traduction de la sincérité de notre obéissance.

» Nous osons espérer que notre Seigneur daignera jeter un regard de satisfaction sur ce drapeau. Ce regard suffira pour mettre le comble à nos desirs et à notre joie. Alors notre repos sera complet et nos cœurs illuminés par le bonheur.

» Le salut sur Votre Majesté, de la part des musulmans, dont quelques-uns ont apposé leur signature ci-après.

» A la date du 7 du mois de Redjeb, l'an 1270 (premiers jours d'avril 1854) » (Suivent les signatures.)

Les Maures d'Alger se sont retirés pénétrés de reconnaissance pour l'accueil qu'ils ont reçu de leurs Majestés. Ils ont été particulièrement touchés des paroles bienveillantes que l'Impératrice leur a adressées. « On pénètre, disait l'un d'eux, dans ce palais, le cœur plein de crainte et de respect; mais on en sort heureux, frappé d'admiration et débarrassé de tous les préjugés et de toutes les méfiances. »

Leurs Majestés ont également reçu deux tables très-remarquables: l'une en bois de cèdre de la forêt de Teniet-el-Abad, et travaillée par les ouvriers d'artillerie de l'arsenal d'Alger, a été offerte à l'Empereur par M. le gouverneur général; l'autre, en marqueterie, est un hommage des dames d'Alger à l'Impératrice. (Moniteur.)

CHRONIQUE LOCALE.

CLASSE DE 1853.

La loi du 13 avril 1853 élève de 80,000 hommes à 140,000 le contingent mis à la disposition du gouvernement sur la classe de 1853.

Un décret impérial, en date du 14 de ce mois, fixe à 1,904 hommes le contingent à fournir par le département de Maine-et-Loire sur la classe de 1853, lesquels doivent être répartis entre les cantons, proportionnellement au nombre des jeunes gens compris sur les listes de tirage.

Un arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, à la date du 18 avril, porte que dans le contingent de 1,904 hommes assigné au département de Maine-et-Loire, les cantons de l'arrondissement de Saumur figurent pour les nombres suivants:

	Inscrits sur les listes du tirage	Contingent à fournir
Doué.....	96	44
Gennes.....	79	37
Montreuil-Bellay.....	84	39
Saumur (nord-est).....	83	38
Saumur (nord-ouest).....	73	34
Saumur (sud).....	147	68
Vihiers.....	181	84

ITINÉRAIRE DU CONSEIL DE RÉVISION.

Un autre arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, également à la date du 18 avril, porte:

Art. 1^{er}. Le conseil de révision de ce département se réunira aux lieux, jours et heures indiqués au tableau ci-annexé, pour procéder à l'examen des opérations du tirage de la classe de 1853, statuer sur les réclamations des jeunes gens de ladite classe, et former la liste du contingent de chaque canton.

Le travail du conseil sera définitivement arrêté le 29 mai, jour fixé pour la clôture de la liste départementale.

Art. 2. MM. les sous préfets assisteront aux opérations du conseil dans leur arrondissement. MM. les Maires, ou en cas d'empêchement leurs adjoints, y assisteront également pendant l'examen du canton dont leur commune dépend; ils seront revêtus de leur écharpe municipale et munis de la deuxième expédition du tableau de recensement. Ils prendront des mesures pour que les jeunes gens convoqués se trouvent avec eux, au lieu et à l'heure fixés, et devront recommander à ceux-ci de se présenter en état de propreté et surtout les pieds lavés, devant le conseil, pour passer à la visite, par sentiment de haute convenance et aussi pour que leurs infirmités puissent être appréciées avec certitude et sans erreur. Il serait sévi contre ceux qui n'auraient pas ce soin.

Art. 3. Les jeunes gens qui se croient fondés à réclamer exemption ou une dispense légale, devront faire parvenir à la sous-préfecture de l'arrondissement (à la préfecture pour l'arrondissement d'Angers), au moins huit jours à l'avance, toutes les pièces nécessaires à la constatation de leurs droits, pièces dont la nomenclature se trouve au verso de l'ordre de comparaitre qu'ils recevront.

Art. 4. Les jeunes gens qui, n'ayant aucun motif d'exemption, demanderaient à participer à la distribution des congés accordés, à raison de deux par

cent hommes du contingent, en faveur des soutiens indispensables de famille, auront à produire au conseil un certificat conforme au modèle inséré au Recueil administratif de 1830, page 192. Ce certificat devra être établi avec soin et faire connaître exactement la quotité des contributions payées par chacun des membres de la famille y dénommés. On y joindra les pièces justificatives des infirmités ou autres causes alléguées, plus les extraits de rôle, délivrés par le percepteur des contributions directes.

Art. 5. MM. les maires des communes où le conseil de révision doit se réunir, vaudront bien prendre des mesures afin qu'un local soit convenablement disposé pour les opérations; ils y feront placer les objets nécessaires aux écritures, et un ou plusieurs paravents, selon le besoin du local.

Art. 6. Le conseil de révision procédera, dans les séances spéciales indiquées ci-après, à l'examen et à l'admission, s'il y a lieu, des remplaçants ou substituants, savoir:

Les mardi 23, samedi 27 et lundi 29 mai.

Chacune des séances ouvrira à onze heures précises; mais les remplaçants et les remplacés auront à se faire inscrire, dès la veille, de une heure à trois, au bureau militaire.

Ne pourront être admis à l'inscription que les remplaçants qui, selon les instructions de M. le ministre de la guerre, auront déposé, dix jours à l'avance, au même bureau, les pièces exigées par la loi et par les règlements. Au nombre de ces pièces, dont la nomenclature se trouve reproduite au n° 28 du Recueil administratif de 1849, devra obligatoirement être compris un certificat délivré au greffe du tribunal civil de l'arrondissement où est situé le lieu de leur naissance, constatant qu'il n'existe dans les casiers judiciaires de ce greffe, aucune trace de condamnation prononcée contre eux.

Le conseil se réunira, pour examiner les jeunes gens des cantons de:

Montreuil-Bellay, à Doué, lundi 8 mai, 3 heures après midi;

Doué, à Doué, mardi 9 mai, 8 heures du matin;

Vihiers, à Doué, mardi 9 mai, à 2 heures;

Saumur (Sud), à Saumur, mercredi 10 mai, à 8 heures du matin;

Saumur (N.-O.), à Saumur, mercredi 10 mai, 2 heures après midi;

Saumur (N.-E.), à Saumur, jeudi 11 mai, 8 heures du matin;

Jeunes gens détenus, appartenant à divers départements, à Fontevrault, jeudi 11 mai, 2 heures;

Gennes, à Gennes, vendredi 12 mai, 8 heures 1/2 du matin.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Berlin, jeudi 20 avril.

» Le traité offensif et défensif négocié entre la Prusse et l'Autriche a été signé aujourd'hui par M. de Manteuffel, d'une part, et MM. le général de Bess et de Thun, de l'autre.

« Vienne, vendredi 21 avril.

» S.A.R. le prince de Cambridge est arrivé aujourd'hui à Vienne. — Havas.

FAITS DIVERS.

L'Empereur Napoléon III, né le 20 avril 1808, a accompli, jeudi, sa 46^e année. De nombreux banquets ont eu lieu, le soir, pour célébrer cet anniversaire. — Havas.

— Dans les travaux de réparation que l'on fait en ce moment, par les soins de M. Cousseau, Evêque d'Angoulême, à la cathédrale de cette ville, on vient de faire une découverte fort intéressante pour l'histoire et l'archéologie. Ce sont les tombes ou plutôt le lieu où furent ensevelis l'évêque Grimoard, qui administra ce siège à la fin du dixième siècle, et le chanoine Itier d'Archambaud, qui consacra une partie de son immense fortune à la reconstruction de la cathédrale.

Les chroniques de cet évêché apprennent que l'évêque Gérard, mort en 1136, fut enseveli dans la cathédrale d'Angoulême, dont il avait commencé la construction; mais ses restes furent exhumés, dit-on, et rejetés hors de l'église. Gérard avait été aidé en cette reconstruction par Itier d'Archambaud, chanoine de la cathédrale, qui participa pour une moitié dans les dépenses des murailles, sans compter le dortoir, le réfectoire, le cellier, le presbytère et autres bâtiments, qu'il paya de son propre bien. Citoyen d'Angoulême et appartenant à une famille de chevaliers, Itier d'Archambaud fit toujours un noble usage de sa fortune, et mourut dans un âge avancé, le 9 des calendes d'août 1135. Il fut inhumé dans le cloître auprès de l'évêque Grimoard. Grimoard, d'abord enseveli dans la cathédrale, auprès de l'autel, fut exhumé l'orsqu'on construisit la nouvelle église et déposé sous une arcade du cloître. C'est en recherchant quelque trace de l'évêque Gérard, et en fouillant aux environs de la cathé-

drale, que l'on a retrouvé des ruines de l'ancien cloître et reconnu, à des indices certains, les deux arcades sous lesquelles furent déposés les restes de l'évêque Grimoard et du chanoine Itier d'Archambaud. Aucun doute ne peut rester à cet égard, car l'inscription placée sur la tombe de ce dernier est presque intacte et se rapporte parfaitement aux renseignements écrits que l'on possède. (Univers.)

— Jeudi, vers six heures du soir, au moment où S. M. l'Impératrice, revenant de Saint-Cloud, passait près de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, une jeune femme, qui semblait en proie à une vive émotion, s'élança, un placet à la main, vers la voiture avec une précipitation telle que son pied droit se trouva placé sous l'une des roues et broyé instantanément. Cet accident entraîna un autre; dans le mouvement que fit la jeune femme pour se dégager, l'un de ses bras fut pris dans les jantes de la roue, et fortement contusionné.

On s'empressa de relever cette infortunée qui était tombée sur la chaussée et qui, malgré sa douleur, s'occupait toujours de savoir si son placet serait remis. Elle fut transportée dans l'établissement de l'Hippodrome, où elle reçut les premiers secours, et de là, par les soins du commissaire de police des Champs-Élysées, à l'hospice Beaujon.

Dès qu'elle eut trouvé quelque calme, elle fit connaître qu'elle se nommait Julie Winkinson, âgée de 24 ans, née en Angleterre, exerçant la profession d'artiste dramatique et demeurant à Paris, rue des Ecoles, 2. Elle ajouta que son mari était détenu pour cause politique, et que sa démarche avait pour but d'obtenir sa grâce.

Dès le début de cet accident, S. M. avait fait arrêter sa voiture en donnant des marques d'une vive affliction. Elle avait envoyé en même temps une personne de sa suite pour s'informer de l'état de la dame Winkinson et pour l'assurer de l'intérêt qu'elle prenait à son malheur. Malgré la gravité des fractures du pied, les médecins espèrent qu'il sera possible d'éviter l'amputation. (Droit.)

Nous avons entre les mains les deux premiers volumes des *Oeuvres de l'Empereur Napoléon III*. Cette publication est un véritable événement politique, car, en permettant d'étudier dans les secrets intimes de sa pensée le Prince que la France a placé à sa tête, elle fait connaître les mobiles qui ont inspiré ses actes et apprécier par là même, sous toutes ses faces, les merveilleuses prérogatives de son génie. Jamais les œuvres d'un souverain n'ont été publiées de son vivant; il n'appartenait qu'à Napoléon III de se livrer ainsi au jugement de ses contemporains; ce jugement, nous en sommes sûrs, ne lui sera pas moins glorieux que celui de la postérité.

L'édition des *Oeuvres de Napoléon III* que nous annonçons aujourd'hui à nos lecteurs est une merveille de typographie, un nouveau chef-d'œuvre de l'art français; elle est de plus consciencieusement faite, très-complète et publiée avec l'assentiment de Sa Majesté, qui a daigné témoigner à l'éditeur sa satisfaction toute particulière pour les soins intelligents qu'il a apportés à cette publication.

Du reste, nous ne saurions mieux faire, pour en donner une juste idée, que de reproduire intégralement le prospectus publié par l'éditeur.

(Voir aux annonces.)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès

De M^{me} la baronne d'HAREMBERT, Dans la demeure de cette Dame, à la Chipaudière, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près l'église de Saint-Hilaire.

Le dimanche 23 avril 1854 et jours suivants, Par le ministère de M^e CHASLE, notaire à Saumur, à midi précis.

Les objets à vendre se composent notamment de: Meubles meublants en acajou, piano, lits de plumes, matelats, draps, très-beau linge de table damassé et en toile de Hollande, argenterie, bijoux, parures, objets d'art, bibliothèque renfermant une collection de l'ancien *Moniteur universel*, et des cartes militaires, batterie de cuisine, vins rouges et blancs, arbustes et fleurs en caisses et en pots, fourrages, deux vaches, une grande quantité de fagots et de très-bon bois à brûler. On paiera comptant.

BOURSE DU 20 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 baisse 70 cent. — Fermé à 90 30.

3 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 65 30

BOURSE DU 21 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 90 30.

3 p. 0/0 hausse 08 cent. — Fermé à 65 35.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

JUGEMENT De séparation de Corps.

Suivant un arrêt rendu par la Cour Impériale d'Angers, le vingt-cinq mars mil huit cent cinquante-quatre, enregistré.

La dame Louise Launay, femme du sieur Jean Léoty, dit Gautier, marchand, demeurant à Doué-la-Fontaine.

A été séparée de corps et de biens d'avec sondit mari.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le huit avril mil huit cent cinquante-quatre.
CHEDEAU.
(203)

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Payens, actuellement occupée par M. Lambert-Bonnemère,

Et consistant en : salle à manger, salon de compagnie, cuisine, arrière-cuisine, plusieurs chambres au 1^{er} étage, deux mansardes, cour, remise et écurie à quatre chevaux.

S'adresser à M. REVELLIÈRE-BEAUFILS et à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Etude de M^e BRUAS, notaire à Angers.

A VENDRE Ensemble ou séparément,

1^o Un pré, en la prairie de la Maremaillet, près la levée d'Enceinte, commune de Saumur, de la contenance de quarante-et-un ares quatre centiares, n^o 43, section F. du cadastre, joignant vers levant luisettes au sieur Coulon de Varennes;

2^o Un pré, dit le Bouillon, en la prairie du Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, n^o 797, section A, de la contenance de un hectare vingt-trois ares, joignant vers levant la propriété de M. Mauxion Jestrin et autres, vers midi ou sud-ouest, pré du sieur Jean Bourgonin, de Saint-Cyr, ou représentant.

S'adresser, pour traiter, audit M^e BRUAS, notaire. (205)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

Une MAISON, sise à Saumur, place Saint-Nicolas, dépendant de la propriété de M. de Charnières.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (173)

Rue du Portail-Louis, n^o 39, à Saumur,

DELARUE,

Entrepoteur de Bière de Montmorillon, de Limonade gazeuse et Eau de Seltz,

Fait savoir que son entrepôt est totalement organisé et à la disposition des personnes qui voudront lui accorder leur confiance.

La vente se fait en fûts et en cruchons, rendus à domicile.

Il s'occupe aussi d'assurances contre l'incendie, pour une compagnie mutuelle, *La Prudence*. (122)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

MAISON BOURGEOISE, avec ou sans remise et écurie, située place de l'Arche-Dorée, occupée par la famille Prezelin.

S'adresser à M. COUTARD, propriétaire. (108)

A VENDRE OU A LOUER

Présentement

VASTE MAISON, COUR ET JARDIN
AVEC SES DÉPENDANCES

Située, impasse de la Concorde, quartier de la Basse-Ile.

S'adresser à M^{me} GRANRY. (117)

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 23 avril 1854, à midi, POUR ENTRER EN JOUISSANCE, LE 21 FÉVRIER 1856,

Environ 25 hectares de prés à deux herbes, en plusieurs morceaux, situés territoire de Russé, commune d'Alloues, et appartenant à M^{me} veuve Minier, de Paris. (174)

A LOUER

Pour la St Jean 1854.

MAISON et JARDINS, montée du Fort.

S'adresser à M. NUSSARD. (172)

Etudes de M^e REIGNER, notaire à Beaufort, et de M^e RIOM, notaire à Nantes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou par parties,

- 1^o Deux MAISONS avec jardins, situées à Beaufort;
 - 2^o La MÉTAIRIE DE LA POISSONNIÈRE, située à Beaufort;
 - 3^o La MÉTAIRIE DE LA NOUETTE, située à Beaufort;
 - 4^o La BORDERIE DU PORTEAU, sise commune de Beaufort;
 - 5^o La MÉTAIRIE DE LA COSSONNIÈRE, sise commune des Jumelles;
 - 6^o La PRÉE DES BEAUMONS, de 27 hectares, près les Rosiers;
 - 7^o La BELLE FERME DE BEAU-BUISSON, commune de Longué.
- S'adresser auxdits notaires. (195)

Etude de M^e F. MAUBERT, huissier-audencier, à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par Autorité de Justice.

Le dimanche 23 avril 1854, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, sur la place publique du marché de la ville de Gennes, il sera procédé, par le ministère de M^e MAUBERT, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers, consistant en :

Batterie de cuisine, vaisselle, meubles meublants, linges de toutes espèces, montre en argent, cheval, fumier, foin, paille, selle à monter, harnais et quantités d'autres bons objets.
On paiera comptant. (197)

A VENDRE OU A ARRETER

Un CLOS DE VIGNE, nommé la Chauvellière, situé à Bizay, commune d'Épieds, d'une contenance d'environ 1 hectare 80 ares; cave et pressoir.

Le vin de ce clos peut rivaliser avec celui des Poyeux.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (191)

A LOUER

POUR LA TOUSSAINT PROCHAINE,

1^o Une MAISON, prenant son entrée sur la Levée, située à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau, cour, servitudes et jardin avec pièce d'eau.

Elle était occupée, autrefois, par M. et M^{me} Louis Fraimbault.

2^o Et une MAISON, située au même lieu, au bas de la Levée, actuellement occupée par M. Fraimbault-Gallé, cour, servitudes et jardin.

S'adresser à M. Jean CHEVALLIER, à Champeigné, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (157)

A VENDRE

Une VOITURE NEUVE, à quatre roues.

S'adresser au bureau du journal.

Un CHIEN de chasse, anglais, épagneul, noir, marqué de feu aux yeux, au cou et aux pattes, âgé de 9 mois 1/2, a été perdu du 12 au 13 du courant. Il portait un collier au nom de son maître, et a été publié 3 fois. La personne qui n'a pas craint de s'en emparer est prévenue, que si, dans 48 heures, ce chien n'est pas rendu à son propriétaire, elle sera poursuivie suivant toute la rigueur des lois. (201)

CHIEN PERDU. Le 9 avril courant, il a été perdu, près le Port de Montsoreau, commune de Varennes, un chien braque, blanc, taché de brun, de haute taille, portant au col un collier de cuir.

S'adresser au bureau du journal. — Il y aura récompense. (198)

A LOUER PRÉSENTEMENT
La Grande Prairie de l'Ile-Ponneau.
S'adresser à M. PONNEAU, qui en est le propriétaire. (151)

A LOUER UNE

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.
S'adresser à M^{me} LINANCIER. (90)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

La TERRE de la POUPARDIÈRE, située dans la commune de Saint-Martin-de-la-Place. (189)

MALADIES SECRÈTES.

TRAITEMENT DU DOCTEUR

CH. ALBERT,

Médecin de la faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et de récompenses nationales.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de maladies abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Le traitement du docteur Albert est peu dispendieux, facile à suivre en secret ou en voyage et sans aucun dérangement; il s'emploie avec un égal succès dans toutes les saisons et dans tous les climats.

Consultations gratuites tous les jours, rue Montorgueil, 19, à Paris. Traitement par correspondance. (Affranchir) — Dépôt à Saumur, chez GIRAULT, pharmacien, rue royale, 48, près la gare. (136)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

OEUVRES DE L'EMPEREUR NAPOLEON III

Cette publication est unique dans l'histoire littéraire. C'est la première fois qu'un peuple est appelé à apprécier, en même temps dans la personne du Prince qui le gouverne l'homme d'action et l'écrivain.

Riches de pensées fortes et profondes, les Œuvres de Napoléon III s'adressent à toutes les intelligences : aux fonctionnaires publics comme aux gens du monde, aux magistrats comme à l'armée, aux hommes qui croient à l'avenir comme à ceux qui n'ont foi qu'au passé.

Elles ont leur place marquée dans toutes les communes de France, dans toutes les Mairies. Partout où se trouve le buste de l'Empereur doivent aussi se trouver ses écrits. Les 8 millions d'électeurs qui l'ont porté au trône les consulteront, et, en y puisant une connaissance plus intime de son génie, ils s'applaudiront une fois de plus de lui avoir donné leurs suffrages.

Les Œuvres de Napoléon III formeront 4 volumes impérial in-8, magnifiquement imprimés sur papier vélin.

Une Souscription est ouverte pour recueillir les noms des personnes qui voudront prendre part à cette nouvelle manifestation populaire, qui ne sera pas un des moindres titres de gloire de Napoléon III.

Le prix de Souscription est de 40 francs, ou 50 francs franco, pour les 4 volumes.

Les deux premiers volumes sont en vente, les deux derniers paraîtront dans le courant de juin.

Un grand nombre de Souscripteurs ayant insisté sur la convenance de publier les noms des personnes qui auront contribué à élever ce monument impérial, il sera joint à l'ouvrage une liste des Souscripteurs, qui désireront y voir leurs noms.

Les Souscriptions devront être envoyées avant le 1^{er} juin prochain, époque à laquelle la liste sera irrévocablement close, et le prix de l'ouvrage porté à 48 francs ou 58 francs franco.

Toute demande de Souscription devra être envoyée directement à l'éditeur et être accompagnée d'un mandat sur la poste de 20 francs, montant des deux premiers volumes, à l'ordre de M. Amyot, éditeur, 8, rue de la Paix, à Paris.

MM. les Souscripteurs qui enverront un mandat sur la poste de 40 francs, montant de l'ouvrage entier recevront 4 volumes franc de port dans tout le parcours des messageries impériales.

La liste des Souscripteurs, qui comprend déjà nos plus hautes notabilités administratives, judiciaires, diplomatiques, financières et industrielles, paraîtra avec le dernier volume. En conséquence, MM. les Souscripteurs qui désirent y voir figurer leurs noms, sont priés d'en prévenir l'éditeur, directement, en lui envoyant leurs demandes de Souscription.

MODÈLE DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné..... demeurant à..... déclare souscrire à..... exemplaire des Œuvres de Napoléon III, 4 volumes impérial in-8.
La date..... La Signature du Souscripteur.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné